



APPEL A PROJETS SOLENE 2026

Aide financière aux travaux de rénovation énergétique des logements communaux à caractère social



Collectivités bénéficiaires

- **Communes de catégorie B ou C**

Qui souhaitent rénover un logement (ou un ensemble de logements) à caractère social, ou transformer un bâtiment initialement destiné à un autre usage (Exemple : presbytère, école, mairie, etc.).

- Portage du projet dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale, ou d'un bail à réhabilitation,
- Dépôt d'un seul dossier par commune.

Conditions d'éligibilité

- **Caractère social du logement (ou de l'ensemble de logements)**

- Être loué à des ménages aux revenus modestes selon le barème du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et afficher des loyers sociaux
- Être utilisé comme « hébergement d'urgence ».
 - Occupation ou location dans les conditions susvisées pour une durée minimale de 5 ans.

- **Exigence de performance énergétique**

Les travaux devront permettre d'atteindre à minima **une classe énergétique finale D** et être conformes aux exigences des certificats d'économies d'énergie (CEE) en vigueur au moment du dépôt de la candidature.

Justificatif à fournir : Audit énergétique ou DPE datant de moins de 5 ans.

- **Maturité du projet**

Au moment du dépôt de la candidature, le programme de travaux doit être arrêté et accompagné d'une juste évaluation financière.

Modalités de l'aide

• Montant

L'aide est déterminée au regard de la performance énergétique visée après travaux et par logement rénové :

- **10 000€** pour les classes A et B
- **7 500€** pour les classes C
- **5 000€** pour les classes D

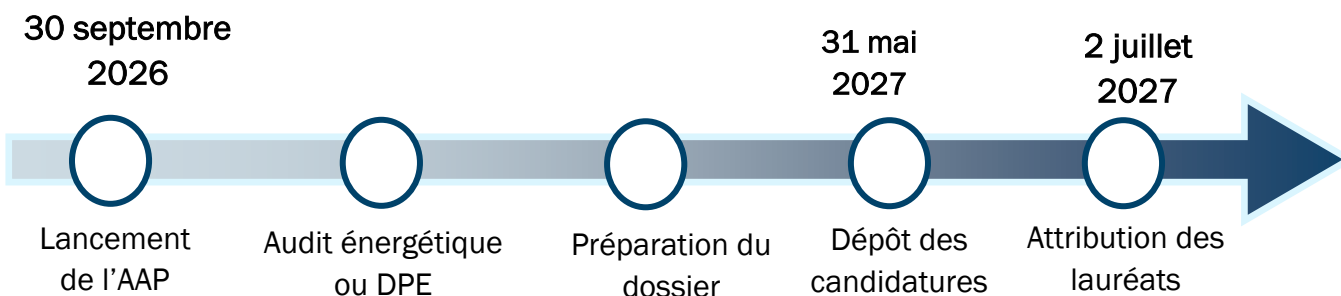
- Dans la limite de 30% des dépenses éligibles et de 30 000 € par commune
- Calcul définitif au regard de la performance énergétique atteinte après travaux, du plan de financement (coûts réels des travaux et financements obtenus) et de la règle des 80% de financements publics.

• Durée de validité de l'aide

Les travaux devront avoir commencé dans les 2 ans suivant la date d'attribution de l'aide, et, être achevés dans les 3 ans.

Comment candidater ?

Le règlement complet et la fiche projet sont disponibles sur : www.sdec-energie.fr.



i

• Pour toute question

Contactez la Direction transition énergétique : 02 31 06 61 80 ou energie@sdec-energie.fr.

• Webinaire

Commun aux appels à projets SOLENE/PROGRES/SPRINT, le 5 novembre à 11h.